



## Le Monténégro, la perle des Balkans



Du 23 septembre au 3 octobre 2010



  
**Preference**

**Preference Travel Team**  
Lic. A 1652

Rue de l'Abbaye, 77 – 1050 Bruxelles  
Tél : 02/647 30 00 | Fax : 02/647 37 22  
[info@preference.be](mailto:info@preference.be) | [www.preference.be](http://www.preference.be)

# Votre programme

**BRUXELLES – PARIS → PODGORICA – KOLASIN**

**JEUDI 23 SEPTEMBRE**

En début de matinée, départ de Bruxelles pour l'aéroport de Paris CDG pour prendre l'avion pour Podgorica.

Arrivée à Podgorica en fin d'après-midi et accueil par votre guide francophone.

Transfert vers votre hôtel 4\* à Kolasin.

Dîner et nuitée à l'hôtel.

**Kolasin – Parc National Biogradska Gora – Kolasin**

**Vendredi 24 septembre**

Après le petit déjeuner, départ de l'hôtel en 4x4 vers le Lac de Biograd et le Parc National « Biogradska Gora ».

Le roi Nikola, séduit par la beauté des lieux, a créé ce parc national en 1878. Il s'étend sur 5400 hectares et dispose d'une grande biodiversité grâce à la vallée du ruisseau Biogradsko qui favorise la formation de microclimats.

Continuation vers les sommets de la montagne Bjelasica dominant le parc national.

Déjeuner traditionnel dans un ancien refuge de bergers (situé à 1760 m d'altitude).

Après le déjeuner, découverte de la manière de fabriquer les produits laitiers des montagnards.

En fin de journée, retour à Kolasin.

Dîner à l'extérieur et nuitée à l'hôtel.

**Kolasin – Zabljak – Kolasin**

**Samedi 25 septembre**

Après le petit déjeuner, départ en bus vers le Canyon de la rivière Tara.

La rivière Tara est surnommée « les larmes de l'Europe ». Dans ce canyon, considéré comme le deuxième au monde par les monténégrins (1300 m de profondeur), coule une eau d'un vert turquoise laiteux. Il s'agit d'une alternance de cascades, de rapides, de gorges mais également d'endroits calmes.

En cours de route, arrêt sur le pont de Djurdjevica Tara. L'un des plus élevés en Europe (150 mètres d'altitude). Vous pourrez profiter de la magnifique vue de la rivière Tara dont le canyon est le deuxième plus profond au monde et est protégé par l'UNESCO.

Continuation vers Zabljak, petite ville au cœur des montagnes du Durmitor, à une altitude de 1 456 m, ce qui en fait la plus haute concentration humaine des Balkans.

Après le déjeuner dans un restaurant au bord du Lac Noir, promenade autour du lac.

Retour à Kolasin. Dîner et nuitée à l'hôtel.

Après le petit déjeuner, départ vers le Sud du pays pour visiter les deux plus importants monastères orthodoxes monténégrins : le Monastère Moraca et le Monastère Ostrog.

Visite du Monastère Moraca.

Ce monastère est situé au bord de la rivière du même nom. Il a été construit par le roi Serbe Stefan Nemanjic en 1252 et est composé des églises de L'Assomption et de Saint Nicolas connues pour leur peinture originale médiévale.

Continuation vers le sud à travers la vallée de la rivière Zeta jusqu'au Monastère Ostrog et déjeuner en cours de route dans restaurant traditionnel.

Après le déjeuner, découverte du Monastère bas qui est le lieu de départ des pèlerinages pour atteindre le Monastère haut jusqu'auquel vous serez transférés en voiture. Ce monastère est encastré dans le rocher et date du 17ème siècle.

Retour vers la capitale Podgorica. Installation à l'hôtel 4\*.  
Dîner en ville et nuitée à l'hôtel.

---

**Podgorica – Virpazar – Rezevici – Petrovac****Lundi 27 septembre**

---

Après le petit déjeuner, route pour Virpazar, au bord de Lac de Skadar.

En cours de route, visite du Monastère Dajbabe.

L'intérieur de ce monastère mérite le détour. Il abrite une mystérieuse grotte recouverte de peintures religieuses. C'est le père Simeon Popovic qui en est l'auteur et a travaillé directement sur la roche.

Embarquement à Virpazar sur le bateau privatisé pour faire la croisière sur le Lac.

Déjeuner dans un restaurant typique au bord du lac.

Route pour Petrovac et visite du monastère Rezevici.

Ce monastère est situé sur un plateau très vert au-dessus de la mer. Il aurait été construit en 1226 mais la date exacte est inconnue. Il comprend entre autres deux églises ; une petite que l'on nomme « Uspenje Bogorodice » qui signifie l'endormissement de la Sainte mère de Dieu et la plus grande, la « Sveta Trojica » (Sainte Trinité) qui possède un beffroi. Il a été endommagé par un tremblement de terre en 1979 mais depuis a été restauré. Aujourd'hui, ce monument très fréquenté est protégé par l'UNESCO.

Installation à l'hôtel 4\*, dîner et nuitée à l'hôtel.

---

**Petrovac – Bar – Ulcinj – Petrovac****Mardi 28 septembre**

---

Après le petit déjeuner, départ vers les vieilles villes de Bar et Ulcinj.

La ville de Bar est mentionnée pour la première fois au 10ème siècle sous le nom d'Antibareos, le Stari Bar (vieux Bar) d'aujourd'hui. Cette cité a hérité de diverses identités et traditions, suite aux invasions qui s'y sont succédées au fil de l'histoire. Stari Bar abrite les vestiges d'un grand nombre d'églises médiévales. Par ailleurs, l'un des plus vieux oliviers de Méditerranée, dont l'âge vénérable atteindrait plus de 2000 ans, trône en contrebas de la vieille ville.

La vieille ville d'Ulcinj s'est développée sur un spectaculaire promontoire rocheux dominant la mer, et descend jusqu'à la plage en plein cœur de la ville. Situé à proximité de la frontière albanaise, Ulcinj possède le charme bigarré propre aux stations balnéaires de Méditerranée orientale.

A côté d'Ulcinj se trouve la rivière Bojana qui est la frontière naturelle entre le Monténégro et l'Albanie.

Ada Bojana est un phénomène naturel unique que l'on découvre à Ulcinj. Il s'agit d'une île de rivière et de mer en même temps, créé à l'embouchure de la Bojana dans l'adriatique. Les sédiments de sable déposés par les mouvements de la rivière autour d'un récif et d'une épave de voilier ont créé l'île Ada Bojana.

Déjeuner dans un restaurant typique en cours de visite.

Retour à Petrovac.

Dîner à l'extérieur et nuitée à l'hôtel.

## **Petrovac – Cetinje – Kotor**

**Mercredi 29 septembre**

Après le petit déjeuner, départ vers Cetinje.

Cetinje fut la capitale royale du Monténégro jusqu'à l'intégration du pays au Royaume des Serbes, des Croates et des Slovènes qui devint ensuite la Yougoslavie. L'architecture de son monastère est caractéristique de l'architecture religieuse monténégrine. Depuis sa construction au début du 18ème siècle, il a été détruit par les Turcs mais ensuite reconstruit. Au centre du complexe se trouve la chapelle dédiée à la naissance de la Vierge Marie qui abrite la main droite de Saint Jean Baptiste.

Visite du Palais royal et du Monastère de Saint Pierre de Cetinje.

Ensuite, direction le Parc national Lovcen et le mausolée de Petar II.

Après la visite de ce mausolée, continuation vers Njegos, le village natal de la dynastie royale Petrovic.

Déjeuner dans le restaurant local avec dégustation du jambon et fromage de Njegos accompagné du vin rouge de la maison.

Continuation vers la côte et descente par la vieille route austro-hongroise avec la vue magnifique sur le fjord de Boka Kotorska (les bouches de Kotor).

Installation à l'hôtel 4\*, dîner à l'extérieur et nuitée à l'hôtel.

## **Kotor – Budva – Kotor**

**Jeudi 30 septembre**

Après le petit déjeuner, visite guidée de la vieille ville de Kotor.

La vieille ville de Kotor est entourée d'une magnifique muraille de défense. Autrefois, la région dépendait de Venise. Aujourd'hui, on retrouve cette influence vénitienne dans l'architecture de la ville. La vieille ville de Kotor et Boka Kotorska sont classées sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Découverte de la Cathédrale de Saint Tryphon du musée maritime et de la fortification Saint Jean qui domine la ville.

Après la visite de la ville, embarquement sur un bateau privatisé pour faire une croisière dans le Fjord des Bouches de Kotor. Arrêt sur l'île Notre Dame de rocher et visite de l'église et du musée. Déjeuner au bord de la mer à Perast, petite ville baroque en face des îles.

Continuation en bateau en direction des grandes baies de Tivat et Herceg Novi. Croisière autour des îles des Fleurs et Saint Marco pour terminer au port de Tivat.

Ensuite, départ en bus pour atteindre Budva et visite sa vieille ville.

Selon les érudits et les historiens, la vieille ville de Budva était une île avant de retrouver le rivage. Elle a été découverte par un marin grec qui portait le nom de Boutoua. Comme à Kotor, on retrouve des influences vénitiennes et les murs vénitiens de la vieille ville méritent le déplacement.

Dîner à l'hôtel et nuitée à l'hôtel.

Journée détente à l'hôtel au bord de la mer et déjeuner.

**EN OPTION : Escapade d'une journée en Croatie (Cavtat et Dubrovnik).**

La découverte de Cavtat équivaut à un retour dans le temps : on se croirait dans un petit village de pêcheurs de la Côte d'Azur des années 30 grâce à ses quais bordés de palmiers, ses anciennes demeures patriciennes, ses ruelles bordées de citronniers et mandariniers et son atmosphère nonchalante.

Après le déjeuner, embarquement à Cavtat pour découvrir la ville fortifiée de Dubrovnik. Dubrovnik, ville de pierre et de lumière est une des cités médiévales les mieux préservées en Europe. Elle appartient au patrimoine mondial de l'UNESCO. Découverte d'inoubliables perspectives sur les toits ocre de la cité et les eaux étincelantes de l'Adriatique.

Dîner à l'extérieur et nuitée à l'hôtel.

Journée détente à l'hôtel au bord de la mer et déjeuner.

Dîner d'adieu à l'extérieur et nuit à l'hôtel.

Après le petit déjeuner, départ de l'hôtel et transfert à l'aéroport.

Envol à destination de Paris et transfert pour Bruxelles.

Arrivée à Bruxelles en fin d'après-midi.

**FIN DE VOTRE SEJOUR**

# Le Prix

SUR BASE DE MINIMUM 15 PARTICIPANTS.

LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE EST DE : **2.150 €**

LE SUPPLÉMENT SINGLE EST DE : **230 €**

**OPTION** : ESCAPADE EN CROATIE : **120 €**

## Ce prix comprend :

- ✍ Les transferts de Bruxelles à l'aéroport de Paris CDG A/R
- ✍ Les vols internationaux avec Montenegro Airlines
- ✍ Le transport et les transferts en bus climatisé
- ✍ L'hébergement dans les hôtels de charme 4\*
- ✍ La pension complète à l'hôtel ou aux restaurants selon programme
- ✍ Les entrées des sites et musées prévu au programme
- ✍ Les services d'un guide parlant français
- ✍ L'accompagnement Preference - Travel Team
- ✍ La TVA

## Ce prix ne comprend pas :

- ✍ Les boissons, les différents pourboires et les dépenses personnelles.
- ✍ Les taxes d'aéroport internationales (à ce jour +/- 125 €, sous réserve de modification)
- ✍ Les éventuelles modifications de prix des taxes d'aéroport, surcharge fuel, etc... imposées par les compagnies aériennes.
- ✍ L'excursion en Croatie
- ✍ Les assurances : nous pouvons vous proposer notre assurance combinée l'Européenne dont le montant s'élève à 5 % de la somme totale du voyage (annulation/bagages/assistance).

LES PRIX SONT CALCULES DE BONNE FOI SUR BASE DES COURS DE CHANGE ET TVA EN DATE DU 23/04/10.

---

## REMARQUES IMPORTANTES

- Pour participer à ce voyage, les citoyens belges doivent être en possession d'une carte d'identité ou d'un passeport en cours de validité. Aucun visa n'est nécessaire.
- Aucune vaccination n'est obligatoire pour se rendre au Canada. Toutefois, n'hésitez pas à contacter votre médecin pour connaître ses éventuelles recommandations particulières.

# Formulaire d'inscription

## Voyage au Monténégro du 23 septembre au 3 octobre 2010

A RENVoyer CHEZ : **PREFERENCE - TRAVEL TEAM** Lic. A 1652

RUE DE L'ABBAYE, 77 - 1050 BRUXELLES | TEL : 02/647 30 00 - FAX : 02/647 37 22 | INFO@PREFERENCE.BE | WWW.PREFERENCE.BE

JE, SOUSSIGNE,

NOM : ..... PRENOM : .....

ADRESSE : .....

N° POSTAL : ..... LOCALITE : .....

TELEPHONE : ..... GSM : ..... FAX : .....

ADRESSE EMAIL : .....

**RESERVE ..... PLACE(S) POUR LE VOYAGE EN REFERENCE.**

**DONNEES PASSAGER N° 1** (telles que MENTIONNEES SUR LE PASSEPORT)

NOM : ..... PRENOM : ..... M. / MME / MLLE (BARREZ LA MENTION INUTILE)

DATE DE NAISSANCE : ..... NATIONALITE : .....

N° DE PASSEPORT : ..... DATE D'EMISSION : ..... DATE D'EXPIRATION : .....

OPTION EXCURSION EN CROATIE : OUI / NON (BARREZ LA MENTION INUTILE)

**DONNEES PASSAGER N° 2** (telles que MENTIONNEES SUR LE PASSEPORT)

NOM : ..... PRENOM : ..... M. / MME / MLLE (BARREZ LA MENTION INUTILE)

DATE DE NAISSANCE : ..... NATIONALITE : .....

N° DE PASSEPORT : ..... DATE D'EMISSION : ..... DATE D'EXPIRATION : .....

OPTION EXCURSION EN CROATIE : OUI / NON (BARREZ LA MENTION INUTILE)

**TYPE DE CHAMBRE :**  DOUBLE A 1 LIT  DOUBLE A 2 LITS  DOUBLE A PARTAGER  SINGLE

LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE EST DE : **2.150 €**

LE SUPPLEMENT SINGLE EST DE : **230 €**

TAXES D'AEROPORT PAR PERSONNE (SOUS RESERVE DE MODIFICATION) : **125 €**

**EN OPTION :** EXCURSION EN CROATIE : **120 € /PERSONNE**

ASSURANCE COMBINEE ASSISTANCE / BAGAGES / ANNULATION (100%) AUPRES DE LA « COMPAGNIE EUROPEENNE D'ASSURANCE ».

JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE : LE MONTANT A REGLER ETANT DE 5 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

**UN ACOMPTÉ DE 30% EST PAYABLE A LA RESERVATION**, LE SOLDE DU DOSSIER EST PAYABLE AU PLUS TARD POUR LE 23 AOUT 2010

**COMPTE BANCAIRE A LA CBC :** TRAVEL TEAM S.A. N° 191-1594809-95

**REFERENCE :** CROATIE D.2307

PAR LA PRESENTE, JE SOUSCRIS UN CONTRAT SELON LES CONDITIONS GENERALES DE TRAVEL TEAM CONSULT & REPRESENTATIVE S.A.

(VOIR VERSO) ET EN CAS DE SOUSCRIPTION A L'ASSURANCE EUROPEENNE, JE RECONNAIS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES CONDITIONS GENERALES ET PARTICULIERES DU CONTRAT.

FAIT A ..... , LE ..... **SIGNATURE :**

# CONDITIONS GENERALES DE VENTES - TRAVEL TEAM CONSULT & REPRESENTATIVE S.A.

La loi du 16 février 1994 régissant le Contrat d'Organisation et d'Intermédiaires de voyages est d'application pour les présentes conditions générales. Selon la nature de la prestation demandée par le voyageur, Travel Team Consult & Representative S.A (nommée ci-après Travel Team en abrégé) agira en tant qu' Organisateur de voyages ou en tant qu'Intermédiaire de voyages.

## 1. FORMATION DU CONTRAT

Lors de la réservation d'une prestation de voyage ou de séjour, Travel Team est tenue de délivrer au voyageur un bon de commande, conformément à la loi, sauf si la prestation porte uniquement sur des titres de transport de voyages.

Au verso du bon de commande établi par Travel Team lors de la réservation figureront les présentes conditions générales de ventes.

Le bon de commande signé par le voyageur fera preuve de l'acceptation des présentes conditions générales par le voyageur.

Le contrat d'organisation de voyages prend cours au moment où le voyageur reçoit la confirmation écrite de la réservation délivrée par l'organisateur.

En vue de la réservation, le voyageur est tenu de fournir toutes les informations utiles demandées par Travel Team. Si des frais supplémentaires pour cause d'informations erronées fournies par le voyageur ou pour cause de manque d'informations à fournir par le voyageur, sont engagés, Travel Team pourra augmenter le prix convenu du montant de ces frais.

## 2. PAIEMENT

A la commande, un acompte de minimum 30 % du prix du voyage sera payé par voyageur. Le solde sera réglé un mois au plus tard avant le début du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix.

## 3. PRIX

Le prix du voyage comprend exclusivement les prestations énumérées sur le bon de commande; ce prix est fixe, toutes taxes comprises, sous réserve des dispositions suivantes. Les taxes d'aéroport de certains pays situés hors d'Europe ne sont pas comprises et sont perçues par les autorités locales auprès des passagers avant le départ. Les dépenses personnelles, pourboires, boissons, etc... ne sont jamais incluses dans le prix du voyage, sauf stipulations contrares expresses.

Travel Team se réserve le droit d'adapter ses prix en cas de hausse du cours de change des monnaies ayant servi au calcul du prix du voyage ainsi qu'en cas de hausse des prix de transport, des redevances et taxes, et ce, au plus tard 21 jours civils avant le départ.

Si la majoration excède 10 % du prix global, le voyageur pourra résilier le contrat sans indemnité. La révision du prix sera appliquée proportionnellement à la partie des prestations soumises à cette révision.

## 4. DOCUMENTS DE VOYAGE

Les documents de voyage seront remis au voyageur après règlement du solde. Le voyageur doit, le jour du départ, être en possession des documents de voyage nécessaires, tels que passeports, visa, billet de transport, carnet de vaccination, sans que cette liste soit limitative.

Si, à la suite du manque de l'un de ces documents par sa faute, le voyageur ne peut accomplir le voyage en tout ou en partie, toutes les conséquences en sont à sa charge et en aucune manière, Travel Team ne pourra en être tenue pour responsable.

La durée du voyage est indiquée en jours entiers, les jours de départ et jour de retour étant pris en considération. Les tarifs publiés s'entendent par personne, sauf stipulations contrares.

## 5. ASSURANCES

Il est vivement conseillé de contracter des assurances "voyage", "frais d'annulation", "rapatriement" et "vol et/ou perte de bagages".

Ces assurances peuvent être souscrites via Travel Team. En aucun cas, Travel Team ne pourra être responsable en cas d'avarie, de vols d'objets de valeur tels que caméras, appareils photos, bijoux, etc... ou de perte d'effets ou de bagages appartenant au voyageur.

Travel Team n'accepte aucune responsabilité du chef de refus d'intervention des compagnies d'assurances auprès desquelles le voyageur a contracté une police.

## 6. RESPONSABILITE DE TRAVEL TEAM EN TANT QU'ORGANISATEUR DE VOYAGES

L'organisateur de voyages est responsable des actes et négligences de ses préposés et représentants, agissant dans l'exercice de leurs fonctions, autant que de ses propres actes et négligences.

Sa responsabilité peut être limitée ou exclue dans le cas où une prestation faisant l'objet du contrat est soumise à l'application d'une convention internationale régissant ces prestations.

Travel Team décline toute responsabilité en cas d'accidents imprévus qui pourraient survenir pendant le voyage, tels que accidents, pannes, interruptions du trafic, grèves, émeutes, inondations, décisions des autorités, etc... cette liste n'étant pas limitative. Les dépenses de séjour et de transport qui pourraient résulter de ces incidents sont à charge du voyageur.

## 7. RESPONSABILITE DU VOYAGEUR

Le voyageur qui empêche le bon déroulement d'un voyage de groupe organisé par Travel Team peut en être exclu. Le voyageur répond du préjudice causé par sa faute aux autres voyageurs, à l'organisateur ou à ses représentants. La faute est appréciée eu égard à la conduite normale d'un voyageur.

## 8. ANNULATION PAR L'ORGANISATEUR DE VOYAGES

Si le voyage ne peut avoir lieu en raison du trop petit nombre de participants, ou de toutes autres circonstances à caractère exceptionnel, toutes les sommes déjà payées par le voyageur seront remboursées, sans autre dédommagement, de quelque forme que ce soit.

## 9. ANNULATION DE LA RESERVATION PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut se désister à tout moment, totalement ou partiellement, sous réserve de dédommager l'intermédiaire et/ou l'organisateur de voyages. Toute annulation de réservation doit être faite par lettre recommandée ou contre accusé de réception.

Le dédommagement dû est fixé forfaitairement comme suit :

Jusqu'à 6 semaines avant le départ :	20 % du prix total du voyage.
De 6 à 4 semaines avant le départ :	30 % du prix total du voyage.
De 4 à 2 semaines avant le départ :	50 % du prix total du voyage.
De 2 à 1 semaine avant le départ :	75 % du prix total du voyage.
Moins d'une semaine avant le départ :	le prix total du voyage.

Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible et la prime d'assurance-annulation reste toujours due en cas d'annulation.

## 10. MODIFICATIONS PAR LE FAIT DU VOYAGEUR

Travel Team mettra tout en oeuvre pour procéder à des modifications demandées par le voyageur par rapport à sa commande initiale. Certaines de celles-ci (modifications de nom du voyageur, de la destination, d'hôtels, de la date de départ ou de retour, de langue des documents etc..) peuvent donner lieu à des frais de modification qui seront, dès lors, portés en compte au voyageur.

Tout voyage interrompu ou abrégé ou toute prestation terrestre non consommée du fait du voyageur pour quelque cause que ce soit ne donne lieu à aucun remboursement. Si un voyageur participant à un voyage organisé de groupe désire changer son vol de retour, il perd le bénéfice du billet de retour au tarif groupe, qui n'est, en aucun cas, remboursé.

## 11. CONSCIENCE DES RISQUES

Le participant à un voyage de groupe doit être conscient qu'un circuit comporte certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé, à l'altitude ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc...

## 12. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige ne pouvant être tranché à l'amiable entre les parties sera soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles.

Lic. Cat. A 1652

1/1/2003



Assuré contre l'insolvabilité financière

par le Fonds de Garantie Voyages®, Av. de la Métrologie, 8  
B1130 Bruxelles - tél.+32-(0)2/240.68.00 Fax +32-(0)2/240.68.08